



COMMISSION DE SUIVI DE SITE NYRSTAR AUBY

Sous-préfecture de Douai

Date : 29/04/26

Collège « Administrations de l'Etat »

- Monsieur AZZOPARDI, Sous-préfet de Douai
- Monsieur HELLEMANS, Sous-préfecture de Douai
- Monsieur MELIN, DREAL
- Madame OUTIMJICHT, DREAL
- Monsieur DELCOURT, Département du Nord
- Monsieur MOREAU, Département du Nord
- Monsieur DELANNOY, VNF
- Monsieur HEYMAN, ARS

Collège « Exploitant »

- Monsieur CONSTANT, NYRSTAR, Directeur technique
- Monsieur HAVET, NYRSTAR, Directeur QHSE
- Madame LEFEBVRE, NYRSTAR, Ingénieur environnement

Collège « Salariés »

- Madame ALPHONSE, NYRSTAR, Membre du CSE, Secrétaire de la CSSCT
- Monsieur SADKI, NYRSTAR, Membre du CSE
- Monsieur PLOUVIER, Membre du CSE

Collège « Collectivités »

- Monsieur NOUI, Mairie d'Auby
- Monsieur RICHARD, Mairie de Roost-Warendin
- Monsieur JOUVENAU, Mairie de Flers-en-Escrebieux
- Monsieur ERRA, Mairie de Flers-en-Escrebieux

Collège « Riverains et associations »

- Monsieur SALVINO, riverain
- Monsieur BIGOT, Nord Nature Environnement

Personnes qualifiées

- Lieutenant LADRIERE, SDIS 59

Secrétariat de la CSS

- Madame DUBRULLE, S3PI

Excusés

- Monsieur GIBault, NYRSTAR, Directeur de site
- Monsieur BEN SMIDA, Douaisis Agglo
- Monsieur BLANJOU, Service du Renseignement Territorial de Douai
- Monsieur MEURISSE, VM Building Solutions

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour	2
I. Introduction de Monsieur le sous-préfet de Douai	2
II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement NYRSTAR pour l'année 2025 (risques technologiques et risques chroniques).....	2
III. Questions et échanges	6

La séance est ouverte à 14 heures 05.

I. Introduction de Monsieur le sous-préfet de Douai

M. AZZOPARDI rappelle que la sous-préfecture et Nyrstar entretiennent des discussions régulières, notamment sur des sujets industriels et la réglementation ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement). Il souligne l'ancienneté de l'usine qui est implantée depuis plus de 150 ans et qui parvient à s'adapter continuellement aux nouveaux enjeux.

Un tour de table est effectué.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement NYRSTAR pour l'année 2025 (risques technologiques et risques chroniques)

Un diaporama est projeté.

M. HAVET commence par présenter le site Nyrstar d'Auby qui s'étend sur 138 ha et qui produit des cathodes de zinc par électrolyse, ce qui fait de lui un site électro-intensif. Il emploie entre 330 et 340 salariés, et compte 450 collaborateurs avec les intérimaires et la sous-traitance. Il est certifié ISO 9001 (qualité), 14001 (environnement), 50001 (énergie) et 45001 (sécurité).

1. Bilan SGS (système de gestion de la sécurité)

M. HAVET mentionne d'abord l'exercice POI (plan d'opération interne) organisé le 18 décembre 2025 et qui a consisté en une simulation d'émission de chlore et d'incendie, avant de présenter l'audit SGS réalisé en septembre 2025. Les points positifs en étaient les suivants :

- l'information des populations par le biais de l'application FAR du S3PI ;
- une bonne gestion des MMR (mesures de maîtrise des risques).

Néanmoins, des points d'améliorations ont été identifiés :

- la gestion des changements dans le cadre des MMR est à formaliser davantage ;
- un nouveau cycle d'astreinte sera instauré courant 2026 pour avoir en permanence trois personnes ;
- la création de deux postes : un référent sécurité et un ingénieur sécurité des procédés (notamment pour accélérer le délai des réponses à la DREAL) ;
- la mise à jour d'une fiche réflexe relative aux émanations d'acide sulfurique dans le cadre du POI (en cours de traitement) ;
- la finalisation de la mise en place du système d'alerte du Groupe (EverBridge).

M. NOUI indique qu'il n'a pas eu connaissance de l'application FAR, à Auby.

M. HAVET propose de réitérer la campagne de communication sur l'application.

M. AZZOPARDI est d'avis de retravailler autour des outils de communication grand public afin d'identifier celui qui touche le plus grand nombre.

2. Bilan environnemental

a. Amélioration des installations du site

M. HAVET met en exergue l'amélioration de la fiabilité de l'atelier fluogrillage qui se traduit par une nette baisse des arrêts non planifiés, au nombre de 5 en 2025 contre 15 l'année précédente. Il rappelle que

l'atelier génère un risque d'émanations d'acide sulfurique, un point de passage obligé du process étant la production de SO₂, créé par la chauffe du minerai.

M. NOUI demande comment s'établit la fréquence des analyses.

M. HAVET répond que cela dépend du type de mesure : par exemple, l'analyse de l'eau s'effectue en continu tandis que les piézomètres font des relevés tous les trimestres.

M. CONSTANT ajoute qu'un analyseur en continu est placé sur la cheminée.

M. NOUI demande dans quel rayon ces mesures sont effectuées.

M. MELIN distingue deux éléments. D'abord les contrôles des rejets qui sont effectués directement au niveau des rejets de l'usine et dont la fréquence dépend du polluant et du flux maximal émis, et la surveillance de l'environnement ensuite. Cette surveillance s'opère par des prélèvements dans l'environnement, à l'extérieur du site, sur plusieurs matrices éventuelles (air, eau, sols, végétation...) : il s'agit de vérifier que ces derniers sont cohérents avec les modélisations de rejets théoriques, étant précisé que l'étude d'impact sert à calibrer les deux éléments.

M. SADKI fait savoir que les représentants du personnel sont intransigeants sur ces questions.

M. HAVET informe ensuite l'instance que l'usine sort d'un arrêt important pour améliorer l'atelier lixiviation et la halle électrolyse. En particulier, la fosse de collecte des eaux de la halle électrolyse a été remise à neuf et les cellules ont été entretenues. Il annonce également l'arrêt de l'atelier fluogrillage en octobre dans la logique de minimiser les impacts du site au maximum.

b. Réaménagement des anciens bassins

Mme LEFEBVRE expose que le réaménagement du bassin G1 est terminé tandis que celui des autres bassins est en cours. La végétalisation du J2 est prévue pour l'automne. La fin de chantier est fixée au premier trimestre 2028. Elle ajoute que toutes les plantes protégées ont été déplacées dans des zones de compensation, de même qu'une espèce d'oiseau, le Pipit de Farlouse, qui se porte bien avec une quinzaine d'individus recensés lors du dernier contrôle.

M. CONSTANT rappelle que ces travaux sur les bassins ont pour but d'encapsuler le fond pollué (par du fer et des sulfates à hauteur de 90 % ainsi que par des métaux en concentration mineure comme le plomb ou le cadmium) grâce à une bâche. Quant aux eaux de drainage de surface, elles sont analysées.

M. MELIN précise que comme pour tout stockage de produits dangereux, les bassins font l'objet d'une attention particulière. Notamment, l'enjeu du projet de parc photovoltaïque est de ne pas abîmer la couverture étanche qui protège les matières.

Mme LEFEBVRE annonce ensuite que la première phase du projet de couverture partielle définitive du bassin G5, en cours d'exploitation et qui contient des résidus fer en sortie de lixiviation, est achevée, et que la deuxième phase est en cours de planification.

M. DELCOURT, en tant que riverain, atteste que les travaux ont produit une nette amélioration : ainsi, il ne constate plus la présence de poussière rouge depuis novembre 2025. Il en profite pour signaler que la commune de Raimbeaucourt ne bénéficie pas de la communication sur l'usine.

M. AZZOPARDI propose de l'inclure dans le dispositif.

Selon M. NOUI, il est essentiel que les mairies aient connaissance des progrès réalisés par l'exploitant pour rassurer les populations.

M. AZZOPARDI quitte la réunion.

Mme LEFEBVRE fait savoir que les émissions de SO₂ sur la cheminée 50 m sont conformes, avec une bonne tendance.

M. JOUVENAUX demande s'il est possible d'examiner l'impact des rejets de la cheminée sur les communes, et de savoir quelles sont les zones potentiellement touchées en cas d'incident.

M. MELIN rappelle que le site Nyrcstar n'est pas la seule source de SO₂. Il s'agit d'un polluant avec de nombreuses contributions et pas seulement industrielles. C'est un paramètre qui est suivi globalement au titre de la qualité de l'air.

M. SADKI fait savoir que les représentants du personnel partagent les inquiétudes des riverains et qu'ils sont très vigilants à la santé des salariés. Ceux-ci sont suivis grâce à des prises de sang et il n'y a pas de dépassement.

M. HAVET confirme que les salariés sont les plus exposés. Or, il est rare que le service médical détecte des salariés exposés.

e. Énergie

M. HAVET qualifie l'électricité de véritable matière première du site. Le plan quinquennal sera clos en septembre tandis que le prochain sera soumis à validation. Sur l'année 2025, l'efficacité de la halle (plus gros consommateur d'électricité) était en dessous de l'objectif. Des investissements importants ont donc été réalisés pendant l'arrêt du mois de mars 2026 et les premiers résultats montrent une efficacité très accrue, à hauteur de 6 %.

Concernant le projet de centrale solaire, le permis de construire a été validé et le PLU modifié et validé. Le site possède les autorisations et sa mise en œuvre est prévue pour 2028.

M. HAVET mentionne aussi le projet d'ombrières sur les parkings qui permettra de produire 540 MWh par an. La prochaine étape est l'appel d'offres et le début des travaux est programmé au dernier trimestre 2026.

3. Bilan réglementaire

M. HAVET détaille les inspections menées en 2025 :

- 29 janvier 2025 : inspection PMII ;
- 25 février 2025 : inspection légionnelle ;
- 17 juillet 2025 : inspection rejets atmosphériques ;
- 24 juillet 2025 : inspection PFAS ;
- 19 septembre 2025 : inspection stockages & rétentions ;
- 22 septembre 2025 : inspection fuite sur échangeur ;
- 07 octobre 2025 : inspection gestion des modifications.

En outre, deux contrôles inopinés ont eu lieu respectivement sur la cheminée 50 m et les tours aéroréfrigérantes (légionnelle).

Enfin, en 2025, le site a fait l'objet de trois arrêtés préfectoraux :

- arrêté préfectoral complémentaire du 2 avril 2025 sur la modification des quantités autorisées pour les prélèvements d'eau ;
- arrêté préfectoral complémentaire du 30 septembre 2025 : les compléments demandés ont été transmis ;

M. AZZOPARDI fait observer que c'est justement l'objet des CSS. Néanmoins, l'application FAR doit être utilisée au maximum pour informer les populations.

c. Gestion de l'eau

Mme LEFEBVRE indique que la consommation d'eau brute (canal) est égale à 1,7 million de m³ et celle d'eau potable à 60 000 m³.

d. Rejets

Mme LEFEBVRE explique que les premières campagnes d'évaluation n'ont pas détecté de PFAS (Substance per- et polyfluoroalkylées).

Pour M. JOUVENAU, la recherche de PFAS dans les rejets aqueux laisse à penser qu'il y a possibilité d'en trouver.

M. MELIN explique que cette recherche est une demande réglementaire qui s'inscrit dans une démarche nationale sur cette problématique émergente.

M. JOUVENAU attire l'attention sur la présence de la station de pompage de Flers-en-Escrebieux, aussi convient-il de s'assurer que l'activité de Nyrstar n'a aucune conséquence sur l'eau potable.

M. CONSTANT confirme que le sujet est pris en compte.

Mme LEFEBVRE indique ensuite que deux dépassements de zinc ont été détectés, sans dépasser deux fois la VLE (Valeur Limite d'Exposition).

M. CONSTANT explique que la plupart des dépassements sont liés à la conduite process : la plage optimale de précipitation des métaux dans la station d'épuration étant très faible, la régulation de pH doit être parfaite. Les dépassements sont donc liés à des décalages de valeurs de pH.

M. HAVET souligne que les rejets de zinc sont à la baisse depuis 2008.

Mme LEFEBVRE poursuit avec le cadmium dont la VLE a été divisée par 4 en 2020 : la tendance est la baisse, sachant que, comme pour le mercure, la substance fait l'objet d'un plan de réduction avec des actions et un suivi par la DREAL.

Mme OUTIMJICHT explique que la surveillance du cadmium et du mercure sont prioritaires, la réglementation européenne visant à les supprimer. Elle constate que les rejets de cadmium ont augmenté en 2025.

Mme LEFEBVRE répond que le pic de 2025 ne s'est plus reproduit et annonce qu'une étude technico-économique a donné lieu à un plan d'actions déjà en cours.

Mme OUTIMJICHT déclare que le sujet sera très suivi.

M. CONSTANT fait observer que le cadmium est omniprésent dans les matières premières.

Mme LEFEBVRE indique que deux dépassements de plomb ont été décelés, sans dépasser la limite de deux fois la VLE.

En revanche, un dépassement de mercure a été détecté et rejeté au canal, ce qui a donné lieu à un rapport à la DREAL avec analyse des causes, sachant qu'habituellement, les eaux polluées ne sont pas rejetées, mais passées en cycle fermé pour être recyclées : l'incident est dû à une défaillance de l'analyseur en ligne, et à l'absence de mesure compensatoire en cas de panne. Un plan d'action a été mis en œuvre et aucun dépassement n'a été mesuré depuis lors.

- arrêté préfectoral de mesures d'urgence du 15 octobre 2025 (fuite sur échangeur).

M. HAVET expose que le site travaille à un plan d'action avec la DREAL, comprenant les volets suivants :

- capacité du bassin d'orage ;
- conformité des stockages et des rétentions ;
- évaluation des risques sanitaires ;
- gestion des modifications ;
- gestion des situations d'urgence ;
- plan de modernisation des installations industrielles ;
- étude de dangers ;
- surveillance environnementale.

M. DELCOURT rapporte que les aménagements effectués dans le cadre du PPRT (feux et barrières du passage à niveau) ne donnent pas satisfaction, et demande s'il a encore lieu d'être.

M. MOREAU complète en précisant qu'il était proposé de fermer le passage à niveau.

M. MELIN explique qu'il n'est pas possible de modifier ou de supprimer le PPRT (sauf cas très particuliers dont l'arrêt d'un site par exemple), mais attire l'attention sur le fait que le PPRT n'impose pas de modalités organisationnelles et techniques à mettre en œuvre, ce qui laisse donc une certaine latitude, tant que les objectifs sont respectés.

M. HELLEMANS fait savoir que le sujet est pris et que M. AZZOPARDI souhaite voir les installations par lui-même.

4. Objectifs et perspectives 2026/2027

M. HAVET liste les ambitions du site pour la nouvelle période :

- création d'un poste d'ingénieur en sécurité des procédés pour suivre le plan d'action DREAL et mettre en place les indicateurs de suivi ;
- poursuite du plan d'action de réduction des émissions diffuses avec un focus sur la lixiviation, qui est le point le plus émetteur ;
- réhabilitation des anciens bassins ;
- révision du Plan de Performance Énergétique et préparation du nouveau plan quinquennal ;
- ombrières solaires sur les parkings.

Pour terminer, M. CONSTANT détaille le projet de récupération de la chaleur fatale de l'unité de production d'acide qui permettrait de se passer totalement de chaudière gaz pour la lixiviation. Les dossiers de subvention sont en cours d'évaluation pour une décision attendue en fin d'année.

III. Questions et échanges

M. MELIN informe les membres que la DREAL a proposé au ministère que Nyrstar, qui est d'ailleurs le site concentrant le plus d'enjeux sur le territoire, intègre le dispositif de vigilance renforcée. Il s'agit d'une démarche progressive, transparente et responsable pour accompagner les exploitants dans l'amélioration de la sécurité industrielle et de la prévention de la pollution. À date, la proposition est étudiée par la direction générale.

La séance est levée à 16 heures 10.

M. le sous-préfet de Douai

Pierre Azzopardi

Douai, le 29 avril 2026

